

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JANVIER 2025

Délibération n°2025.01.008.B

Demande de subvention d'investissement auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Charente pour la crèche des Poussins

LE NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 décembre 2024

Secrétaire de Séance: Hassane ZIAT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à François ELIE,

Excusé(s):

Eric BIOJOUT, Monique CHIRON, Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_08B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.01.008.B**

Rapporteur : Madame GINGAST

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA CHARENTE POUR LA CRECHE DES POUSSINS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10201 -1) COORDINATION ENFANCE JEUNESSE]

Lors de l'aménagement de l'espace extérieur de la crèche des Poussins sur le site de Champniers, en 2020, les grands jeux extérieurs de l'ancienne crèche avaient été démontés et réutilisés sur le nouveau site, dont GrandAngoulême est locataire.

Un de ces jeux présente désormais des signes de vétusté qui peuvent être dangereux pour les enfants. Il est donc nécessaire de le remplacer en 2025, sous réserve du vote des crédits d'investissement correspondants au budget principal 2025.

En effet, ces structures de jeu sont essentielles car elles favorisent le développement de la motricité, l'acquisition de nouvelles compétences, mais aussi l'aspect relationnel, la créativité et renforce pour l'enfant la confiance en soi et son autonomie.

Sur proposition de la psychomotricienne membre de l'équipe pluridisciplinaire de la crèche des Poussins, il est proposé d'installer un grand jeu de motricité d'une emprise de 24 m² sur sol souple pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants.

Considérant que le site de Champniers est en location, le jeu sera démontable et réutilisable.

Le coût de la structure est estimé à 11 667 € HT.

Un co-financement de la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Charente est sollicité, à hauteur de 30% du total des dépenses.

Les demandes de subvention sont étudiées annuellement dans le cadre des commissions d'action sociale de la CAF, la prochaine commission aura lieu en mars 2025.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à déposer un dossier auprès de la caisse d'allocations familiales de la Charente sollicitant une subvention de 30 % du total des dépenses, pour l'achat en 2025 d'une structure de motricité extérieure à la crèche des Poussins estimée à 11 667 € HT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_08B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025
Publication : 13/01/2025

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_08B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025
Publication : 13/01/2025